

## 9 - Vente annuelle des sapins de Noël 2011 - Modification de la durée et des tarifs d'occupation du domaine public

**M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : La Ville de Besançon accueille chaque année sur son domaine public une vente de sapins de Noël. Depuis 2009, cette vente est organisée sur l'esplanade Isaac de Robelin ; en 2010 elle a concerné 8 producteurs ou commerçants locaux et s'est déroulée sur une durée de 3 semaines.

Lors de la séance du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal a validé des droits tarifaires afférents à cette vente commerciale sur le domaine public sur la base de 3 semaines.

Or, les producteurs et commerçants concernés ont sollicité de la Ville la possibilité pour 2011 de réduire cette période de vente de 3 à 2 semaines. La vente de sapins de Noël 2011 se déroulera du vendredi 9 au samedi 24 décembre 2011 sur l'esplanade Isaac de Robelin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, au vu de la réduction de la période de vente, de modifier les tarifs validés en décembre 2010 de la façon suivante :

	Tarifs validés le 09/12/10	Propositions d'évolution	Réduction accordée
<b>f - Vente de sapins</b>			
Prix emplacement de 15 m <sup>2</sup> par jour	17,97 €	Inchangé	
Forfait emplacement de 15 m <sup>2</sup>	89,58 €	59,70 €	33 %

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs proposés ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*